

PASSEPORT BIOMETRIQUE MINEUR (VALABLE 5 ANS)

FOURNIR LES ORIGINAUX + LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS

ATTENTION : La présence de l'enfant est obligatoire lors de la constitution du dossier.

PRE-DEMANDE A REMPLIR SUR LE SITE DE L'ANTS (imprimer sans signer ou venir avec le n° de pré-demande) OU CERFA N° 12100*02 (remplir et imprimer sans signer)

PRENDRE RDV EN LIGNE SUR LE SITE DE LA MAIRIE

PREMIERE DEMANDE	RENOUVELLEMENT	RENOUVELLEMENT POUR PERTE OU VOL
<p>-Carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original) sauf si ville de naissance reliée au service de dématérialisation COMEDEC (liste disponible sur :https://ants.gouv.fr/les-solutions/COMEDEC/Villes-adhérentes-a-la-dématérialisation)</p> <p>- Pièce d'identité du parent qui fait la demande</p> <p>-Né en France de parents étrangers : fournir justificatif de nationalité française de l'enfant</p> <p>-Si divorce : jugement définitif dans sa totalité</p> <p>-Nom d'usage : attestation des 2 parents + leur pièce d'identité</p> <p>-1 photo d'identité moins de 6 mois (de préférence couleur et sans lunettes, visage et oreilles dégagés, expression neutre, rien dans les cheveux, bouche fermée, sans annotation au dos, pas découpée)</p> <p>-1 justificatif de domicile l'année en cours au nom du parent (facture : EDF, téléphone, assurance habitation, quittance de loyer, avis d'imposition)</p> <p>-Si garde alternée : justificatif de domicile des 2 parents + leur pièce d'identité</p> <p>-En cas d'hébergement des parents : justificatif de domicile de l'hébergeant + pièce d'identité + attestation d'hébergement mentionnant noms parents + enfants</p> <p>-Timbre fiscal : 17€ pour les moins de 15 ans - 42€ pour les plus de 15 ans (achat sur internet ou tabac)</p>	<p>-Rapporter l'ancien passeport Si passeport périmé depuis plus de 5 ans présenter carte d'identité valide ou copie intégrale acte de naissance de moins de 3 mois (original)</p> <p>-Pièce d'identité du parent qui fait la demande</p> <p>-Né en France de parents étrangers : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Si divorce/garde alternée/nom d'usage : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Photo: voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Justificatif de domicile : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-En cas d'hébergement des parents : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Timbre fiscal : Voir liste 1^{ère} demande</p>	<p>-Perte : déclaration à remplir en mairie le jour du rdv</p> <p>-Vol : déclaration à remplir au commissariat</p> <p>-Carte d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans ou fournir copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (original)</p> <p>-Pièce d'identité du parent qui fait la demande</p> <p>-Né en France de parents étrangers : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Divorce/garde alternée/nom d'usage : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Photo: voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Justificatif de domicile : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-En cas d'hébergement des parents : voir liste 1^{ère} demande</p> <p>-Timbre fiscal: voir liste 1^{ère} demande</p>

→ **Cas particulier – consulter le service**